



2026-03-30-07 Elections des délégués au syndicat départemental d'énergie des côtes -d'Armor

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 022-212200901-20260331-2026_03_30_07-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du 30 mars 2026

Date convocation : 23 mars 2026	Le trente mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Joyselle Le CALVEZ, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Etaient présents : LE CALVEZ Joyselle ; LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; BRIOT Angélique ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; FOUQUET Jacques ; ROGER Janette ; DESVAUX Benoît ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel Excusés : Mr. Emmanuel Dru donne pouvoir à Mr Le Bouffant Gildas Absents : Secrétaire de séance : Mr Le Muzic Gurvan

Objet : Election des délégués au syndicat départemental d'énergie des Cotes-d'Armor

Election des délégués au syndicat départemental d'énergie des Cotes-d'Armor (SDE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE :

Délégué titulaire : Alain Henry

Délégué suppléant : Gildas Le Bouffant

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Le conseil municipal

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

Pour 15 **Contre** 0

Abstention 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31 mars et de la publication le 31 mars 2026

La Maire
Joyselle Le Calvez